



## Trop perçu solde tout compte

Par **Jeremie7577**, le **13/09/2023** à **22:27**

Bonjour,

je vous contacte car j'ai reçu mon solde tout compte du travail ou j'ai démissionné d'une somme de 3800€ ( solde que je ne suis pas aller signe ) et la fiche de paye avec la même somme. Aujourd'hui ils me disent que mon solde tout compte était de 1400€ et que je dois rembourser 2500€. Ont ils droit ? Dois-je rembourser ?

merci à vous

Par **P.M.**, le **13/09/2023** à **22:34**

Bonjour,

Sans le solde de tout compte, vous ne pouvez pas savoir si le remboursement est justifié, si vous ne l'avez pas il faudrait aller le chercher mais s'il s'avère qu'il y a un trop perçu, vous devez le rembourser...